

RÉGIME SANS SEL ET SANS CHAUFFEUR

MOBILISONS NOUS

Lundi 25 novembre

POURQUOI LE 25 NOVEMBRE :

le Document d'Orientation de la Viabilité Routière(DOVR) va être soumis au vote des élu.es départementaux en commission permanente dans l'hémicycle.

Le DOVR est passé en CHSCT et CT le 12 novembre, les représentant.es du personnel ont émis un vote défavorable unanime, suscitant un CT de réexamen le vendredi 22 novembre avec un document identique.

Très succinct, ce document ne fait pas apparaître les circuits de patrouille et de salage. Mais il affiche la baisse des niveaux de service par le nombre de kms traités prioritairement en VH (1133 au lieu de 1531) ainsi que les « conditions minimales de circulation », passant de plaques de glaces à verglas généralisé, pour organiser l'intervention des agent.es avec les saleuses !!!!

En clair, pas de service public pour le traitement des intempéries hivernales avant ce contexte, mettant les usagers face à de graves dangers.

De plus, l'organisation et les conditions de travail sont à peine abordées dans le DOVR, renvoyant au Plan d'Exécution de la Viabilité Routière (PEVR), **document non remis aux représentant.es du personnel**. Chaque ATD pourrait avoir une organisation différente !!!!

Responsabilité des patrouilleurs :

Le niveau de responsabilité des patrouilleurs augmente avec les modifications des niveaux de services et l'allongement des circuits de patrouille. Avant, ils avaient une certaine latitude de décisions. Désormais, on pourra leur reprocher d'avoir ou de ne pas avoir patrouillé et fait déclencher les saleuses.

Responsabilité des coordinateurs :

En plus de la coordination du SIR, le coordinateur aurait la responsabilité de vérifier les garanties minimales en matière de temps de travail des agents des 24 circuits de salage et 7 circuits de patrouille, et des agents en SIR.

La conduite à un des saleuses :

La CGT réaffirme sa ferme opposition à la mise en place de cette organisation .

Notre rôle et notre priorité d'élu.es du personnel est l'application du code du travail en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de nos collègues. N'en déplaie à certains élu.es politiques.

Lors de la rencontre suite au préavis de grève, le Vice-Président a confirmé la baisse des effectifs dans les services des routes, pour un redéploiement vers la réforme sociale.

Le Conseil Départemental supprime des effectifs avec pour conséquence la pérennité de nos missions et des centres d'exploitation.

OBJECTIF: faire travailler en mode « dégradé », puis tout simplement dire que nous ne pouvons plus faire, pour enfin, satisfaire les copains du privé !!!!

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
AGENT.ES ET ENCADRANT.ES
RAPPELONS AUX ÉLU.ES NOS REVENDICATIONS
SUR LE DOVR
ET LE COMBAT DE LA CGT POUR LA
DEFENSE DU SERVICE PUBLIC.**

**RENDEZ-VOUS
LUNDI 25 NOVEMBRE DES 13H30
SALLE DES PAS PERDUS
DEVANT L'HÉMICYCLE**

un préavis de grève a été déposé du 18 au 30 Novembre